

Saint-Etienne, le 4 mai 2011

Communiqué

Question d'Actualité de Régis Juanico le mercredi 4 mai 2011

Monsieur le Ministre Xavier Bertrand,

Ma question porte, après celle de Jean-Marc Ayrault, sur la pénibilité au travail. Permettez-moi d'y associer en hommage, notre ami Patrick Roy, qui s'est beaucoup battu sur ce dossier et sur celui de l'amiante.

Monsieur Bertrand, pour votre gouvernement, la pénibilité c'est un peu comme la prime à 1000 euros dans les entreprises : plus les jours passent... et plus le nombre de salariés qui peut en bénéficier se réduit à « peau de chagrin ».

A l'origine, le volet incapacité physique de votre réforme devait, selon vos chiffres, toucher 30 000 salariés, soit à peine 5% des 700 000 Français partant en retraite chaque année.

La DARES vient de publier une enquête qui montre que 35% des 50-59 ans, soit 3 millions de personnes déclarent avoir été exposés pendant 15 ans ou plus, à l'une des quatre pénibilités.

Les décrets d'application restrictifs que vous êtes en train de faire passer contre l'avis des syndicats, vont diminuer encore le nombre de bénéficiaires :

Premièrement, les salariés qui ont un taux d'incapacité entre 10 et 20% devront prouver, par eux-mêmes, devant une commission où ils ne seront pas représentés, une durée d'exposition à un facteur de pénibilité de 17 ans, bref un véritable parcours du combattant pour tous ceux qui voudront faire reconnaître leur incapacité,

Deuxièmement, les entreprises de plus de 50 salariés, celles de moins de 50 salariés n'étant pas concernées, auront l'obligation de négocier sur la pénibilité, que si plus de 50% de leur effectif est exposée à un risque, ce qui est un seuil très difficile voire impossible à atteindre

Ces décrets mesquins ferment un peu plus encore la porte aux mécanismes de compensation de la pénibilité au travail pour les salariés qui se trouvent floués.

Sur la pénibilité, Monsieur Bertrand, c'est vous qui êtes approximatifs et aux abonnés absents. Vous avez renoncé à vous attaquer à l'une des plus grandes injustices sociales dans ce pays : l'inégalité devant l'espérance de vie.

Pour notre part, si nous l'emportons en 2012, nous nous engageons à revenir sur ces mesures injustes et à prendre en compte réellement la pénibilité au travail par un mécanisme de départs anticipés pour les salariés exposés.